

<https://www.crifrance.com/actu-islamophobie/communiqué-de-la-coordination>



**COMMUNIQUE DE LA  
COORDINATION CONTRE LE  
RACISME ET L'  
ISLAMOPHOBIE (CRI) SUITE A  
07 83 04 83 19  
coordination@crifrance.com**

**LA CAMPAGNE DE  
CALOMNIES**

Publication le jeudi 22 août 2015

- Actu islamophobie -

---

Copyright © Coordination contre le Racisme et l'Islamophobie - Tous droits

réservés

---

**Au moment où nous sommes débordés par les affaires de discriminations, certain(e)s se sont fait une spécialité du discrédit, et des polémiques au sujet de notre association...**

Au moment où nous sommes débordés par les affaires de discriminations, certain(e)s se sont fait une spécialité du discrédit, et des polémiques au sujet de notre association...

CRI a rempli ses obligations envers la famille Msakni dont les enfants avaient été enlevé par l'administration, mais celle-ci à rompu ce que nous avons convenue au départ.

Il semblerait que certain(e)s se soient adonnés à un sport national, à savoir la calomnie. Effectivement, nous avons pu lire de nombreux commentaires, nous traitant de voleurs, et de ne pas rendre les dépôts à qui de droit...

Nous aurions aimé que ces personnes puissent appuyer leur thèse sur un fondement clair, et indiscutable. Malheureusement il n'en est rien, on se suffit de simple capture d'écran décontextualisé, et l'affaire est dans le sac.

En sommes Meher Msakni le père (avec l'aide de certain(e)s qui cherchent à jeter le discrédit sur le CRI, en prétextant que nous ne lui aurions pas remis les fonds récoltés en lien avec son affaire. D'ailleurs qui se cache derrière cette page de « soutien » qui s'acharne une nouvelle fois à faire sa promotion en surfant sur les affaires difficiles que nous gérons. Cela fait 2 fois que ces faits se produisent, et par soucis d'éthique nous avons toujours voulu taire ces polémiques. Effectivement, il y a peu nous avons été sollicité par la famille du jeune Aïkel condamné à 6 mois de prison pour apologie du terrorisme alors qu'il est reconnu déficient mental, mais la famille s'est désistée après nous avoir sollicité, par cette fameuse page de « soutien » dont il serait intéressant de savoir quels sont leurs desseins ?

Nous rappellerons ici que Meher Msakni avait convenu avec AbdelAziz Chaambi (Président du Cri) et Gilles Devers (l'avocat) le 25/02 à 18h de continuer à suivre l'affaire malgré la mission accomplie de ramener les enfants à leur famille. Il a été convenu que nous attaquerons l'État et le Conseil Général, et que si la famille obtenait des dommages et intérêts, une partie de cette somme (40%) reviendrait au Cri afin d'aider l'association et d'autres victimes. Ceci en précisant que le CRI aurait pris en charge tous les frais de justice et de procédures à venir. Il faut savoir que notre structure ne bénéficie d'aucune subvention et, est animée par des bénévoles et n'a aucun salarié. Cette affaire qui aura demandé beaucoup d'effort, d'énergie, de moyens, et de temps pour aider cette famille, qui se sont démenés à hauteur de 80% de nos capacités et nos moyens, n'a pu cacher sa joie lors du dénouement de cette affaire.

D'ailleurs nous ne comprenons pas les demandes du père, puisqu'il a retrouvé ses enfants, mais il parle des 40% deux mois après un accord convenue mutuellement. A savoir que le père ne nous a pas tenu informé de la suite donné à son affaire, changeant d'avocat sans nous en informer, sachant que nous étudions les dossiers avec les avocats et juristes afin d'user de la meilleure stratégie à apporter au dossier, et combiner nos actions militantes.

En aucun cas, la famille nous a fait part de son désaccord, mais ce n'est seulement il y a quelques jours, que le président de notre structure reçoit un sms de Mr. Msakni réclamant plus de 5000Euros d'honoraires d'avocat. A notre grande surprise, nous avons voulu comprendre à quoi cela était du, sachant que Gilles Devers nous avait dit que les honoraires ne devraient pas être très élevés, car il ne s'agit que de simples formalités administrative.

M. Msakni nous répond qu'il a changé d'avocat (sans nous en avoir fait part) bafouant ainsi les accords que nous avons mis en place ensemble au départ. Lorsque notre association lance un appel aux dons, ils ne sont pas exclusivement réservés à la victime du moment, nous prenons en charge tous les frais relatifs au dossier et s'il y a

une somme restante, elle sert à défendre d'autres victimes, et aucun euro ne revient aux militants de CRI qui sont tous bénévoles, nous le rappelons. Il est à rappeler ici que le CRI n'est pas une association qui paye ou avance des fonds pour la défense des victimes, cela peut se faire, mais pas systématiquement, car de nombreuses affaires peuvent être résolues par simple rappel à la loi ou grâce au dévouement de nos juristes et avocats.

Voici un extrait du communiqué Cri publié le 15/02/15 qui ne fait que confirmer ce que nous disons :

"Par ailleurs CRI a lancé un appel aux dons pour la prise en charge de toutes les nombreuses affaires d'islamophobie dont cet enlèvement des enfants Msakni."

Certains nous diront que nous avons récolté bien plus de 6000Euros, effectivement, c'est le cas, mais le Cri, n'a pas à vocation à défendre la famille Msakni, mais toutes les victimes de discriminations. Donc, les fonds nécessaires à rétablir la justice ont été transmis, les enfants retrouvés (et s'il doit y avoir d'autres frais, cela leur sera réglé).

Malgré tout le Cri reste prêt à travailler avec la famille Msakni pour les aider s'ils en ont besoin aux conditions initialement fixées que nous formaliserons à l'avenir avec toutes les victimes que nous accompagnerons afin d'éviter toute ambiguïté.

FAIT A LYON LE 23/04/2015